

OFFRE DE FORMATION

RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ DE LA CHAÎNE DE
DÉPLACEMENT : POUR DES BÂTIMENTS, VOIRIES,
ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS ACCESSIBLES À TOUS



LYON

du 15 au 16
octobre 2024



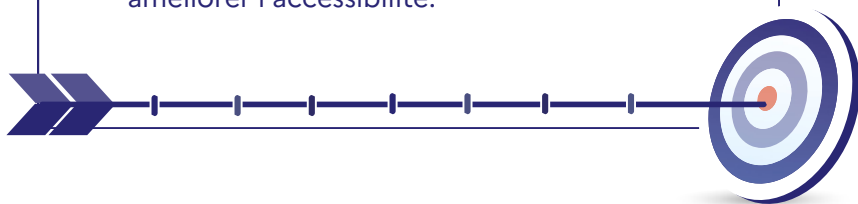
L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est un enjeu majeur pour les collectivités françaises. En France, environ 12 millions de personnes sont en situation de handicap, et l'amélioration de l'accessibilité dans les chaînes de déplacement est cruciale pour garantir l'égalité des chances et la participation à la vie sociale de tous les citoyens. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour rendre leurs bâtiments, infrastructures et services accessibles à tous.

Cette formation vise à vous accompagner dans cette démarche. Elle vous permettra de mieux connaître les besoins des personnes à mobilité réduite, les obligations légales, réglementaires et normatives afin d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne du déplacement (du cadre bâti aux espaces publics, en passant par les transports collectifs) sur votre territoire.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer les enjeux de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans la chaîne de déplacements.
- Identifier les obligations légales, réglementaires et normatives en matière d'accessibilité.
- Analyser et évaluer l'accessibilité des infrastructures et services.
- Mettre en place des actions concrètes pour améliorer l'accessibilité.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposés méthodologiques et apports techniques
- Études de cas
- Visites de terrain.
- Travaux pratiques
- Retours d'expérience

PUBLIC

La formation s'adresse prioritairement aux agents des collectivités locales en charge des problématiques d'inclusion et d'accessibilité, ainsi qu'aux chefs de projet chargés de la mise en oeuvre technique des exigences d'accessibilité (services voirie, aménagement urbain, gestion du patrimoine bâti...)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

FRAIS D'INSCRIPTION

1000 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE 2 JOURS





JOUR 1

PROGRAMME

09H30 – 12H00

- **Accueil des participants / Présentation de la formation**
- **Accessibilité de la chaîne de déplacement** : enjeux sociétaux, contexte législatif et réglementaire, difficultés rencontrées et besoins selon les types de handicaps

13H30 – 17H30

- **Obligations des collectivités en matière d'accessibilité**
- **Évaluation de la gouvernance de sa collectivité en lien avec les politiques publiques de l'accessibilité et identification des acteurs et partenaires mobilisables**
- **Acteurs et ressources mobilisables pour être référent accessibilité au sein de sa structure**

JOUR 2

09H30 – 12H30

- **Diagnostics d'accessibilité de bâtiments, d'infrastructures, de services de transports et de leur intermodalité** : méthodes et outils
- **Plan d'actions** : hiérarchisation des propositions, chiffrage, programmation. Partage de bonnes pratiques.

14H00 – 17H30

- **Approche de l'accessibilité dans les domaines du numérique, de la signalétique, de la culture**
- **Sur site** : visite guidée, observations et évaluation de l'accessibilité, expérimentations de mises en situation de handicap
- **Bilan de la formation**



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Pauline GAUTHIER

Cheffe de projets Accessibilité au Cerema Territoires et ville

INFORMATIONS ET INSCRIPTION



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN